

Distr.
GENERALES/5516
17 janvier 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISRAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE
SUR LA SITUATION A CHYPRE

1. Dans mon rapport du 13 janvier 1964 (S/5514) au Conseil de sécurité sur la situation à Chypre, j'ai indiqué au paragraphe 10 que le représentant de Chypre s'était demandé si l'envoi d'un représentant spécial en vue d'une mission préliminaire satisferait à la demande que son gouvernement avait formulée à l'effet qu'un représentant personnel soit envoyé d'urgence à Chypre en qualité d'Observateur pour une période de trois mois, et, par suite, si cette mission devrait être entreprise. Cette position du Gouvernement de Chypre a été confirmée dans une communication du 13 janvier du représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette communication, le représentant de Chypre renouvelait sa demande qu'un représentant personnel soit envoyé à Chypre le plus tôt possible, sans le retard qu'à son avis la mission préliminaire engendrerait.
2. Le 14 janvier, j'ai également été informé que les Ministres des affaires étrangères de Grèce, de Turquie et du Royaume-Uni me priaient instamment de reconsidérer les intentions que j'exprimais dans mon rapport du 13 janvier susmentionné au Conseil de sécurité (S/5514), et de désigner un représentant qui se rendrait sur le champ à Chypre, sur la base du mandat accepté par le Gouvernement de Chypre et par les autres gouvernements intéressés.
3. En examinant la demande renouvelée et insistante du Gouvernement de Chypre, j'ai tenu compte des renseignements qui m'ont été donnés par le représentant de Chypre au sujet de la sérieuse aggravation de la situation dans ce pays. J'avais également présent à l'esprit le fait que les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni partagent ces préoccupations, et qu'ils ont exprimé la même conviction que le représentant de Chypre à savoir que l'envoi rapide d'un représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en qualité d'observateur serait de nature à contribuer à diminuer la tension existant dans le pays.
4. Par une communication en date du 15 janvier, le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation a confirmé ce qui suit au nom de son gouvernement :

"... tous les frais occasionnés par la demande faite par mon gouvernement d'envoi à Chypre d'un représentant personnel du Secrétaire général en qualité d'observateur des Nations Unies pour la période de trois mois, et dans les conditions indiquées dans ma lettre du 9 janvier, seront prises en charge par mon gouvernement." Il a également déclaré : "Mon gouvernement s'engage à honorer l'état des frais que l'observateur des Nations Unies susmentionné aura présenté au Secrétaire général."

5. Après plus ample examen des points de vue exprimés par le Gouvernement de Chypre et les autres gouvernements intéressés, et après avoir reçu du Gouvernement de Chypre les éclaircissements ci-dessus au sujet des aspects financiers de sa demande, j'ai décidé de désigner le général P. S. Gyani en qualité de représentant personnel et de l'envoyer à Chypre suivre le progrès des opérations de maintien de la paix, pour une période initiale courant jusqu'à la fin de février 1964. Durant cette période, le général P. S. Gyani me rendra compte de la façon dont l'observateur des Nations Unies peut s'acquitter de ses fonctions et montrer le maximum d'efficacité dans l'accomplissement de la tâche définie dans la demande du Gouvernement de Chypre à laquelle les Gouvernements grec, turc et britannique ont donné leur assentiment.

Dans une communication du 16 janvier 1964, le Gouvernement de Chypre a fait part de son accord à ces dispositions, et j'ai en conséquence invité le général P. S. Gyani à partir pour Chypre le 17 janvier 1964.

6. En relation avec la demande du Gouvernement de Chypre mentionnée plus haut, et en réponse à une invitation de tous les gouvernements participant à la Conférence sur Chypre qui se tient actuellement à Londres, que m'a transmise le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation, j'ai demandé à M. José Rolz-Bennett, chef de cabinet adjoint, de se rendre à Londres.

Le but de ce voyage est, pour M. Rolz-Bennett, de conférer avec les ministres des affaires étrangères de Chypre, de Grèce, de Turquie et du Royaume-Uni au sujet de la demande présentée par le Gouvernement de Chypre, conjointement avec les Gouvernements grec, turc et britannique, pour que soit envoyé à Chypre un représentant personnel du Secrétaire général qui observerait les progrès de l'opération pour le maintien de la paix dans ce pays.

M. Rolz-Bennett est parti pour Londres le 16 janvier. Il reviendra aussitôt après s'être acquitté de sa tâche.